

LOI N° 2013-17 DU 11 OCTOBRE 2013

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 30 juillet 2013 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement dans le cadre du financement partiel du projet de pavage de rues et d'assainissement dans les communes de Kétou, Tchaourou et Savè (phase 2) et Kpomassè.

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en sa séance du 10 octobre 2013 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de huit milliards (8 000 000 000) de francs CFA, signé à Cotonou le 30 juillet 2013 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement dans le cadre du financement partiel du projet de pavage de rues et d'assainissement dans les communes de Kétou, Tchaourou et Savè (phase 2) et Kpomassè.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 11 octobre 2013,

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

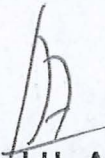


Dr Boni YAYI.-

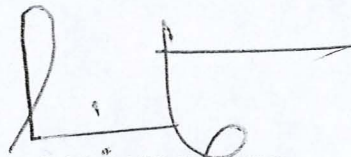


Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre de l'Urbanisme,
de l'Habitat et de l'Assainissement,



Jean-Michel H. ABIMBOLA.-
(Ministre Intérimaire)



Christian SOSSOUHOUNTO.-

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 MEF 4 MUHA 4 autres ministères 24-
SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3-
UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JO 1.- ✓

